

**Délibération 2025 / 01-06**

**Annule et remplace délibération n° 2024/12-13**

**L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un janvier à onze heures quarante-cinq minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mme Claudine DAURY-NEYRET.

**Étaient absents excusés** : Mrs Arnaud PICOUT, Didier LASSECHERE (procuration Christian FAUGERON), Jacques FAURE (procuration Raymond RABETEAU), Mmes France-Noëlle GIMENEZ (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

**Secrétaire de séance** : Mr Jean-François CHAMPEAU

\* \* \* \* \*

**FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DES GÎTES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

**Monsieur le Maire :**

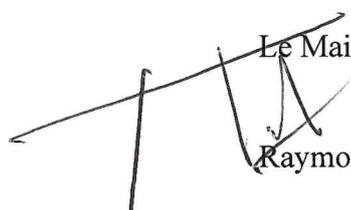
- **expose** à ses Collègues qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront applicables en 2025 pour la location des gîtes du Hameaux des Bruyères,
- **rappelle** les tarifs appliqués en 2024.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **adopte** les tarifs de location des Gîtes du Hameau des Bruyères applicables pour l'année 2025, tels qu'annexés à la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 janvier 2025.

Le Maire,  
Raymond RABETEAU



ANNEXE à la délibération n°2025/01-06 du 21 janvier 2025

**TARIFS DE LOCATION DES GÎTES / ANNÉE 2025**

**1. Tarif de base**

■ basse saison, ■ moyenne saison, et ■ haute saison.

<u>Périodes</u>	<u>Durée</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>
■ <u>Basse saison</u> :	1 nuit	65,00 €	70,00 €
	Du 01/01/2025 au 28/03/2025	2 nuits	105,00 €
	Du 18/10/2025 au 31/12/2025	3 nuits	141,00 €
		4 nuits	176,00 €
		5 nuits	210,00 €
		6 nuits	246,00 €
		<b>7 nuits</b>	<b>270,00 €</b>
Nuit supplémentaire		30.00€	35.00€
■ <u>Moyenne saison</u> :	1 nuit	70,00 €	75,00 €
	Du 29/03/2025 au 04/07/2025	2 nuits	115,00 €
	Du 23/08/2025 au 17/10/2025	3 nuits	156,00 €
		4 nuits	196,00 €
		5 nuits	235,00 €
		6 nuits	276,00 €
		<b>7 nuits</b>	<b>270,00 €</b>
Nuit supplémentaire		35.00€	40.00€
■ <u>Haute saison</u> :	1 nuit	90,00 €	95,00 €
	Du 05/07/2025 au 22/08/2025	2 nuits	145,00 €
		3 nuits	200,00 €
		4 nuits	255,00 €
		5 nuits	310,00 €
		6 nuits	365,00 €
		<b>7 nuits</b>	<b>410,00 €</b>
Semaine supplémentaire		360.00€	390.00€

**2. Location exceptionnelle d'accueil**

Ce tarif ne sera proposé qu'à titre exceptionnel, à l'appréciation du Maire après avis de la Commission municipale des gîtes.

La location touristique sera prioritaire sur la location exceptionnelle d'accueil de Pâques à fin septembre.

Tarif par jour. Contrat d'un mois au maximum, renouvelable.

<u>Types de locataires</u>	<u>Période</u>	<u>Gîte 4 places</u>	<u>Gîte 6 places</u>
➤ Particuliers	toute l'année	15,00 €	20,00 €
➤ Entreprises	toute l'année	40,00 €	50,00 €

### **3. Electricité**

La consommation d'électricité sera facturée en sus des tarifs indiqués aux articles 1 et 2 ci-dessus. Elle sera établie par un relevé du sous-compteur d'électricité effectué à l'arrivée et au départ des occupants du gîte concerné.

- du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025 : 0,25 € TTC / KWh
- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 : 0.25 € TTC / KWh

Pour les entreprises du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 :

Gîtes 4 places : 40.00€ la semaine (si nuitée calcul au prorata)  
Gîtes 6 places : 50.00€ la semaine (si nuitée calcul au prorata)

### **4. Tarifs divers**

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025.

- Location de draps 8,00 € la paire
- Location serviette de toilette 5,00 € 1 drap de bain + 1 serviette
- Forfait ménage 80,00 € par gîte

Le forfait ménage pourra être exigés des clients accompagnés de chien(s).

La taxe de séjour sera facturée aux clients selon le montant communiqué par la Communauté de Commune Creuse Sud-Ouest.

### **5. Barème de remboursement pour perte ou casse de petits matériels**

Tarifs à l'unité, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Verre	1,00 €	Cafetière électrique / Bouilloire	18,00 €
Assiette	1,50 €	Verseuse de cafetière électrique	13.00€
Tasse à café / Mugs / Bols	1,00 €	Grille-Pain	18,00 €
Saladier	3,00 €	Planche à découper	6,00 €
Broc à eau	3,50 €	Couteau, fourchette, cuillère	1,50 €
Plat	10,00 €	Ustensiles de cuisine	1,50 €

### **6. Réservations - Remboursements**

Les réservations sont définitivement confirmées lors du versement, par les soins du client, d'un acompte de 25 % du montant du séjour. Toutefois, pour les courts séjours (2 à 4 nuits), le client doit régler la totalité du séjour lors de la réservation.

Dans le cas exceptionnel où la Commune de Royère se verrait dans l'obligation d'annuler une réservation faite par un client, celui-ci se verra rembourser le double de la somme qu'il aura versée lors de la réservation au titre de l'acompte.